

**PROCES-VERBAL**  
**COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 479**  
**MARSEILLE, le 12 et 13 décembre 2020**

# RESOLUTIONS

**Document approuvé le 13 décembre 2020**

**Classification du document : public**

**Réunion du samedi 12 décembre 2020, 9h00-12h00**

**Présentiel :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – FURNE Myriam - GRANDJEAN Sébastien – LIZERO François – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Distanciel :** DELCAUSSE Chantal – DINDINAUD Jean Louis – GAUCHET Sylvie – LAMBINET Michel – MARC Pascal – MARTIN Claude - MASSEL Marielle

**Absents et excusés :** COSSON Valérie – DUNAC Pierre – MAIRE Olivier – MERLO Francis

**Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Bertrand LEFETZ	Chargé du digital
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

## **1 – Point du Président (JL. Blanchard) :**

**- Point sur la gestion des informations COVID et de leur diffusion.**

Les données quantitatives feront l'objet d'un point particulier ci-dessous, développé par le trésorier général. Nous continuons malheureusement d'être dans la fourchette haute des estimations alarmistes déjà faites par le CNOSF pour l'ensemble du Mouvement Sportif français, concernant la chute du nombre de licences délivrées. Ces données sont globales et ne reflètent pas le fait que, en certains lieux, les prises ou reprises de licences se sont faites de façon satisfaisante.

Je sais bien, également, qu'on peut penser dans un élan d'optimisme fédéral que ces prises ou reprises de licences 2021 sont "seulement « décalées » dans le temps. Sauf à ce que la durée de la crise sanitaire soit hélas suffisamment longue pour obérer le nombre de licences Ffessm délivrées lors de l'exercice 2021.

Concernant l'information sur la crise, que je publie en flux tendu, le choix opéré a été de privilégier toujours la rapidité informationnelle de ce qui est reçu. La dernière en date a été le tableau actualisé d'autorisation de pratique du ministère allant jusqu'au 15 décembre puis la phase jusqu'au 20 janvier 2021 et enfin la phase post 20 janvier 2021.

**- Partenariat Scubapro :**

Changement au sein de Scubapro/Uwatec, centralisation des entrepôts en Allemagne. Les Services marketing/après-vente restent en France. Les contrats signés sont cédés depuis Scubapro France à la filiale allemande.

**- Point CMAS :**

Pour 2021, il y aura un avoir de 30% sur les cotisations 2020 pour faire face à la crise COVID.

Pour le contrat annuel : rappelons que nous sommes une fédération pour laquelle j'ai réussi il y a quelques années à acheter l'usage de la marque CMAS, ce qui nous permet de produire nous-mêmes les cartes. Avec un volume forfaitaire annuel de 40 000 cartes.

Demande d'un amendement au contrat à titre exceptionnel afin que sur l'année civile 2020, il y ait un plafonnement à 30 000 cartes.

## 2 – Point du Trésorier Général (JL. Dindinaud) :

### **Bilan au 31/08/2020 :**

Présentation des chiffres.

### **Résultat au 31/08/2020 :**

#### **Produits :**

- Licences : 133 074 contre 140 848 en 2019 (- 7 774).
- Certifications : 38 882 contre 62 623 en 2019 (- 23 741).
- Ventes de marchandises : - 391 617 € par rapport au prévisionnel dont cartes – 335 576 € net.
- Production vendue : - 229 879 € dont licences – 130 912 € net.
- Baisse du chiffre d'affaires net : 621 496 € par rapport au prévisionnel.

#### **Charges :**

- Réalisation des commissions : - 654 350 €.

#### **Résultat :**

- + 73 790 € sous réserve de certification par le CAC.

### **Exercice 2021 : point au 30/11/2020 :**

- Licences : 56 331 contre 88 824 en 2020 (-32 093) soit – 36 %
- Certifications : 11 573 contre 11 578 en 2020 (-5) et 12 885 en 2019 (-1 312).
- Pour mémoire, prévisionnel commissions : 1 010 335 € + budgets exceptionnels liés au report des compétitions non réalisées sur 2020 : 125 000 €.
- AG Aix les Bains reportée sur 2021 sur le budget exceptionnel.
- Pas de RIPE
- Pas de salon.

### **Dossier informatique sur 3 années d'exercice :**

- Sur 3 années d'exercice, c'est-à-dire depuis 2018, le coût de l'informatique total (ISIA ;ZOL; ALITHYA; HESPERIA) est de : 1 378 373.
- Bilan depuis 3 ans au 31/08/2020 (ISIA ;ZOL) :
  - o Acquisition immobilisations incorporelles : 1 247 327 € / 1 850 383 €, soit 67,41% des acquisitions d'immobilisations incorporelles.
  - o Dotations pour 2020 : 279 762 € / 338 148 € (ISIA : 119 676 € ; ZOL : 160 086 €), soit 82,73 % des dotations aux immobilisations incorporelles.

Projection 2021 compte-tenu des données actuelles (facturation septembre 2020 ISIA ZOL) sous réserve d'évolution de la situation : acquisition immobilisations incorporelles : 1 313 866 € / 1 917 476 € (+ 66 539 € vs 2020), soit 68,52 % des acquisitions d'immobilisations incorporelles.

Le prévisionnel 2021 devra tenir compte notamment de ces éléments pour les dotations aux immobilisations incorporelles, et devra être également ajusté en fonction de l'évolution de la crise sanitaire dans le mois à venir et de son impact probable sur les licences et les certifications. Ce révisé sera présenté lors du prochain CDN et discuté avant mise en approbation.

Intervention du Président : nous avons bloqué la facturation de novembre faite par ISIA (47300 euros), en attente de compléments d'informations de la part de ISIA, du Trésorier Général lui-même et des experts informatiques traitant du dossier (dont la société ALITHYA).

Plus généralement, depuis la rentrée 2020 c'est-à-dire depuis 3 mois, notre Trésorier Général n'a pas pu venir au siège national pour participer à des réunions de calage sur le sujet de l'informatique. Or, concernant les investissements, il y a un élément que l'on pourrait maîtriser pour le prévisionnel, à condition que l'on fasse la négociation avec ISIA concernant la TMA. Cela fait 3 mois de retard pour ce thème-là, et tant qu'on ne négocie pas la TMA on continue de payer tous les deux mois des éléments facturés qui auraient peut-être été intégrés dans le contrat TMA. N'y a-t-il pas le risque de dépenser de l'argent par carence d'une réunion de négociation du futur contrat de TMA ?

Vu l'ambition et les difficultés de ce projet, le Président rappelle que les éléments doivent être et sont partagés et validés avec notre Trésorier Général. A cet effet, le Président demande au Trésorier Général qu'il se cale directement avec les dirigeants d'ISIA pour un choix de dates. Le Président assure qu'en ce qui le concerne il arrivera toujours à se libérer. Cette date souhaitée, date à laquelle le trésorier général pourrait effectivement se déplacer pour être présent, aurait pour objet une réunion à caractère de négociation, non pas une réunion technique. Ça aurait l'avantage de permettre de mieux alimenter le prévisionnel

Le Trésorier Général s'engage à participer dès janvier à des réunions avec ISIA.

### **3 – Point du Secrétaire Général (S. Grandjean) :**

#### **Rappel des dates :**

- CDN les 29, 30 et 31 janvier 2021.
- AG Lyon 27 et 28 mars 2021.
- Nous avons actuellement aucun candidat pour organiser les futures AG pour le mois de décembre.

### **4 – Point sur l’informatique interne :**

- Point sur les fiches qu’il reste à traiter.
- Point d’amélioration concernant les rapports des commissions.
- Brevets dits « par addition » : problème corrigé.
- Codage des brevets recycleurs.
- Mise en place d’un mail automatique pour le renouvellement de la licence.
- Possibilité de téléchargement de l’attestation avec le QR Code.
- Les demandes de réédition via l’espace licencié seront mises en place dès l’activation du paiement par carte bleue.
- Priorisation sur les fiches à traiter.
- Codes sources : Ces codes sources ne nous appartenaient pas. Dans le nouveau contrat les codes sources nous appartiennent et la société doit nous les remettre.

### **5 – Crise coronavirus débats :**

- Point sur la compétition à Rennes des sportifs de haut niveau qui s’est bien passée. Un protocole sanitaire stricte a été mis en place. Les nageurs restent mobilisés. Les temps réalisés sont prometteurs en prévision des sélections en équipe de France 2021
- Débats sur les dépenses notamment des commissions pour l’avenir.  
Quid du budget général et notamment celui des Commissions ? -> Il faut tout faire maintenir une activité. Est-ce que la baisse du chiffre d’affaire notamment touchant les comités régionaux avec le système des ristournes fait envisager les mêmes problématiques, c’est-à-dire une réduction de l’activité des commissions par exemple.
  - o Comité Sud : En région Sud, il n’y a pas eu de baisse pour le budget des commissions bien au contraire, il y a eu un signal positif.
  - o Comité BFC : Même discours en Bourgogne Franche Comté. Les activités des commissions continuent.
  - o Comité Corse : Pour la Corse pas de soucis financiers.
  - o Comité Nouvelle Aquitaine : Les budgets ont été baissé notamment des commissions.
- Organisation de la prochaine AG électorale en mars 2021 : soit une AG en distanciel soit en présentiel ?  
Débats sur les différentes possibilités, y compris dans l’hypothèse d’un AG en présentiel, il faut maintenir le distanciel en l’élargissant à l’ensemble des résolutions.  
Un appel d’offre va être lancé pour le choix d’un prestataire pour le vote électronique pour toutes les résolutions et pas seulement l’élection sur les listes candidates. Le vote pour l’élection des Présidents de commissions nationales se fera en amont de l’AG, par vote électronique spécifique.

Au vu des conditions particulières liées à la pandémie et au COVID, il est possible, réglementairement, par système dérogatoire (ordonnances) de prévoir un dispositif particulier permettant l’expression démocratique des associations et ainsi déroger aux principes des Dispositions Statutaires Obligatoires (DSO).

## Réunion du samedi 12 décembre 2020, 14h00-16h00

### **Présentiel :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – FURNE Myriam - GRANDJEAN Sébastien – LIZERO François – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Distanciel :** DELCAUSSE Chantal – DINDINAUD Jean Louis – GAUCHET Sylvie – LAMBINET Michel – MARC Pascal – MARTIN Claude - MASSEL Marielle

**Absents et excusés :** COSSON Valérie – DUNAC Pierre - MAIRE Olivier – MERLO Francis

### **Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Bertrand LEFETZ	Chargé du digital
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

### **1 – Enquête licences :**

Enquête clubs FFESSM diligentée par le Cnosf : près de 500 réponses / 2208 structures. Baromètres des clubs sportifs fédérés. États comparatifs, sujets sociaux.

### **2 – Utilisation fonds COVID :**

Contribution AXA XL au « fonds de solidarité Covid19 » de 92 650 €. Travail initial mené par J Louis BLANCHARD et J Marc BRONER par l'intermédiaire de notre courtier Pierre LAFONT.

Fait suite à une idée déjà évoquée, depuis quelques années déjà, d'un fonds d'aide dédié à l'aide aux structures pour faire face à un sinistre, quelle qu'en soit l'origine. Création au dernier CDN d'un groupe de travail constitué de Sébastien GRANDJEAN, Frédéric DI MEGLIO, Caroline CELLI et Jean Marc BRONER.

Projet programmatique :

- Achat de colonnes hydro-alcooliques
- Impression des 2500 affichettes A3 « désinfection » (en téléchargement sur le site internet).
- Partenariat à tisser avec AbyssNaut (désinfectant sans rinçage déjà vendu en fournitures fédérales – flacon de 175 ml.

Résultat de la négociation :

- Envoi produits (52 % de réduction sur le prix public - Pour info 23 % aujourd'hui) + envois individuels.

4 types de population :

- De 11 à 29 licenciés : envoi d'un flacon de 500 ml à 655 structures (SCA ou Clubs asso)
  - De 30 à 99 licenciés : envoi de 3 flacons de 500 ml à 1116 structures
  - Supérieur à 100 licenciés : Envoi d'un bidon de 5 l à 348 structures
  - En sus : 269 outre-mer (expédition directement au Comité Régional).
- 
- Par ailleurs, réduction accordée sur présentation de l'attestation d'agrément ou d'affiliation ou licence sur tous les produits Biocid.
  - Clubs Asso : - 10 %
  - SCA : tarifs adaptés en fonction de la nature de l'activité (revente, école-explo) à voir directement avec AbyssNaut.
  - Licenciés : -5% sur présentation de la licence en cours de validité.

### **Résolution 20/089 :**

Votants : 19

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **3 – Point annulation licences :**

**Objet : proposer des réponses aux demandes d'annulation de licences en ce début d'année depuis le 15 septembre, par manque d'activité et fermeture des piscines.**

Étude de ce qui a été fait dans les autres fédérations.

Eléments de réponse :

- Signification du sens-même de la licence qui n'est pas un produit de consommation mais plutôt la manifestation d'un engagement de participation à la vie associative d'un club (mise au point publiée par le Cnosf)
- Nécessité de différencier *cotisation* et *licence*.

#### **Diffusion des infos aux licenciés avec le RGPD : débats.**

Pourquoi la fédération ne peut-elle pas diffuser des informations directement à ses licenciés ? Quelles limites pour les données RGPD ?

Questions récurrentes sur le prix de la licence dématérialisée. Idem : la licence FFESSM n'est pas seulement le prix du support mais l'accès à un bouquet de services.

Dossier sur internet avec peut être article dans Subaqua.

Il manque des éléments et le sujet sera de nouveau abordé lors du prochain CDN.

Une communication doit être faite tout d'abord vers les clubs et OD.

#### **4 – Mode de gestion des ATP en précommande :**

##### **Modifier la gestion des ATP au niveau national pour les harmoniser au niveau régional.**

Débat.

Les 3 ATP Pack Découverte, Pass Rando et Pass Plongée sont gérés au niveau national actuellement.

⇒ Question : les laisser dans le système actuel ou passer par une gestion par les régions ?

Proposition :

Intégrer les 3 ATP comme n'importe quels brevets (gestion régionale) à la seule différence qu'il n'y a pas de ristourne dessus.

**Résolution 20/090 :**

**Vote : Basculer sur une gestion régionale de ces trois produits.**

**Votants : 19**

**Pour : 4            Contre : 11            Abstention : 4**

**Vote : Refusé à la majorité**

Donc Statu quo : la gestion des 3 ATP reste au national.

#### **5 – Retour sur les avantages clubs à l'instar des Sca (Groupe de travail à rappeler) :**

En l'absence de réponse, report du sujet.

#### **6 – Sport Santé :**

Dans le contexte actuel de restrictions, les personnes bénéficiant de prescriptions Sport santé font partie des publics prioritaires qui ont pu accéder aux piscines pour pratiquer.

L'attribution de la carte « Module Sport Santé » sera accessible aux Commissions dans les jours à venir.

Attente de la publication au Journal Officiel du module de formation des sports subaquatiques.

Question concernant la fréquence du recyclage (Demande au Président de la fédération de porter cette question directement au niveau national).

#### **7 – Signature convention :**

Signature avec le fabricant *Marine Diving Systems* pour l'intégration des recycleurs SHARK au sein des cursus de la FFESSM.

#### **8 – Proposition abonnement Subaqua :**

Depuis la bascule vers le nouveau système informatique et bien que cette procédure n'ait été que très peu utilisée, les Présidents de club n'ont plus la possibilité de prendre les abonnements directs pour leurs licenciés.

Développement prise abonnements par les clubs ou prise sur la boutique directement par le licencié.

**Proposition : Prise d'abonnement en boutique fédérale uniquement directement par l'intéressé.**

**Résolution 20/091 :**

**Votants : 19**

**Vote : Prise d'abonnement en boutique fédérale uniquement directement par l'intéressé.**

**Contre : 3            Abstention : 4**

**Vote : Adopté à la majorité**

## Réunion du samedi 12 décembre 2020, 16h00-19h00

### **Présentiel :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – FURNE Myriam - GRANDJEAN Sébastien – LIZERO François – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Distanciel :** DELCAUSSE Chantal – DINDINAUD Jean Louis – GAUCHET Sylvie – LAMBINET Michel – MARC Pascal – MARTIN Claude - MASSEL Marielle

**Absents et excusés :** COSSON Valérie – DUNAC Pierre - MAIRE Olivier – MERLO Francis

### **Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Bertrand LEFETZ	Chargé du digital
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

### **Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Catherine BURTHÉRET	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

## **1 – Point sur les nouvelles informations réglementaires concernant le COVID :**

Cf. Supra

## **2 – Relations CMAS :**

Cf. Supra

## **3 – Point du Trésorier Général :**

Cf. Supra

## **4 – Point du Secrétaire Général :**

- CDN de janvier avec les commissions les 29, 30 et 31 janvier 2021 à Marseille.
- AG électorale 27 et 28 mars à Lyon.
- Pas de candidat pour l'organisation des AG à venir pour la prochaine olympiade.
- Vote de l'attribution du fond de solidarité environ 92 000 € :  
Cf. Supra
- Vote de suppression de la prise d'abonnement Subaqua par les clubs :  
Cf. Supra conditions
- Condition d'organisation AG électorale 2021 :  
Cf. Supra
- Le vote pour l'élection des Présidents de commissions nationales se fera en amont de l'AG, par vote électronique spécifique, une semaine en amont de l'AG. Un courrier spécifique sera envoyé aux Commissions Nationales.

## **5 – Point du Président :**

Cf. Supra

De plus :

- Pas de Salon de la Plongée en 2021.
- Salon des Pêches de Nantes du 12 au 14 février 2021 : supprimé, pas de dates de report.
- Boot à Düsseldorf : reporté et confirmé.
- Festival de l'image à Strasbourg : Annonce du festival pour mars 2021.

## **6 – Point sur l'enquête clubs :**

Cf. Supra

## **7 – Point sur le fonds d'urgence et ANS :**

Il a été décidé de permettre aux fédérations, **via un fond spécial de l'ANS**, part territoriale, de pouvoir toucher une subvention particulière dédiée. La fédération en a fait la demande.

Quelles sont les démarches à faire pour avoir cette aide au niveau régional : les structures ANS territoriales sont chargées de mettre en place ce dispositif.

## **8 – Aisance aquatique et CIAA :**

Le CIAA est concentré sur la mise en place d'un dispositif '*j'apprends à nager*' qui va prendre le relais de ce qui existait déjà au sein du CIAA avec un brevet, une évaluation qui s'appelait le « Sauv'Nage » dont la fédération était partie prenante. Il va être remplacé par un brevet/évaluation unique « savoir nager sécuritaire ». Grand avantage de ce dispositif unique c'est qu'il serait commun à la fois aux fédérations membres du CIAA et à l'éducation nationale.

Ce dossier est entre les mains du ministère en ce moment ; La population cible du « savoir nager sécuritaire » sont des enfants de 6 à 12 ans. Le Ministère a souhaité faire *travailler* le CIAA sur un dispositif « aisance aquatique » autour de la mise en place d'action d'apprentissage sur l'aisance aquatique pour une population d'enfants de 4 à 6 ans désignée sous le terme *Classe bleue*, sur le temps scolaire.

Pour permettre l'évaluation des acquis de ces enfants, le Ministère a demandé au CIAA de lancer un stage de formation de formateurs qui aura lieu au début de l'année 2021. Toutes les fédérations membres du CIAA vont envoyer 2 à 3 représentants pour participer à ce stage.

Sur cette tranche d'âge, ce n'est pas un chantier prioritaire pour notre fédération, il faut se concentrer sur le dispositif « savoir nager sécuritaire » pour les enfants de 6 à 12 ans.

Point du DTN : l'aisance aquatique est une priorité ministérielle forte. Sur la partie formation, même si la cible n'est pas notre priorité, il faut tout de même un observateur.

Les évaluateurs pour la réussite au test « savoir nager sécuritaire », doivent être des enseignants E1 minimum.

## **9 – Points du DTN :**

**Chantiers de l'automne ANS / PSF – Crédits territoriaux :**

- ✓ Finalisation du bilan qualitatif :
  - 177 structures ont obtenu une subvention sur les 250 qui ont déposé une demande. 232 actions ont fait l'objet d'un financement.
  - Catalogue des actions possibles et exploitées : Développement, santé, éthique et citoyenneté.
    - 3 actions sur les 40 possibles représentent à elles seules 27 % du Global des actions financées et 36 % des sommes allouées.
    - 6 actions n'ont été retenues par aucune structure soit 15% des 40 actions possibles.
- Utilisation des reliquats crédits ANS *gestion du dispositif*.
- Exploitation réunion bilan avec ANS.
- Evolution des notes de cadrage au regard du bilan qualitatif de la campagne 2020 et de la réunion bilan ANS :
  - Solliciter au préalable l'avis des CTAS sur les évolutions proposées
  - Validation note cadrage par CDN de décembre
  - Lancement de la campagne 2021 en février 2021.
- Production d'un outil d'aide à l'élaboration d'un projet associatif (méthodologie + exemples)
- Définition par les CTAS des modalités d'organisation des contrôles des actions mises en œuvre :
  - Identification des actions annulées ou reportées en raison de la pandémie.
  - Rappel : récupération des comptes-rendus des actions financées en 2020 avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- Attente d'une date pour traiter avec l'ANS la thématique de l'évaluation des actions.

## **Campagne de reconnaissance des disciplines de Haut niveau**

Dépôt des dossiers à échéance du 31 janvier 2021 :

Nouveautés par rapport à la campagne 2016 – 2020

- Campagne de reconnaissance de HN dissociée de la campagne de délégation (reportée à l'automne 2021)
- Retour du critère unique de l'universalité et non d'être au programme des prochains jeux olympiques pour les nouvelles disciplines qui sollicitent la reconnaissance
- Reconnaissance non attribuée à la discipline dans sa globalité (Piscine / Eau Libre / Toutes épreuves) mais par famille épreuve (examen de l'universalité sur cette base).

Objectif : maintenir la reconnaissance de la NAP et tenter de l'obtenir pour les 2 autres disciplines structurées au plan national et international à savoir l'apnée et le hockey

L'universalité s'évalue sur la base :

- De son inscription au programme olympique ou paralympique (RHN automatique),
- Pour les disciplines non olympiques ou paralympiques, sur le nombre moyen de nations engagées aux championnats du monde Seniors programmés lors des 4 dernières années (2017/2020).

Pour les disciplines non olympiques ou paralympiques, deux cas de figure sont à envisager :

- Soit le nombre moyen de nations ayant participé aux championnats du monde organisés au cours des quatre dernières années est supérieur ou égal à 30, alors la discipline sportive peut être reconnue de haut niveau indépendamment du niveau de performance des sportifs français > cas des épreuves de NAP Piscine
- Soit le nombre moyen de nations ayant participé aux championnats du monde organisés au cours des quatre dernières années est compris entre 15 et 29 nations, et alors les performances des sportifs français devront permettre à la France de figurer parmi les quatre meilleures nations mondiales (en moyenne sur 4 ans)

Le critère de performance des sportifs français pris en compte pour les disciplines les moins répandues au niveau mondial est apprécié sur la base du classement des nations au tableau des médailles (or, argent, bronze) établi à l'issue de chaque championnat du monde Seniors

## **10 – Dossier interministériel sur les hélices de bateau :**

Audition de Alain DELMAS et Jo VRIJENS, désignés par le Président au titre FFESSM pour une mission d'étude qui a été lancée conjointement par les deux ministères (Sports et Mer) qui souhaitent envisager d'anticiper de réglementer toutes les pratiques nautiques organisées (dont la plongée) afin d'éviter les accidents d'hélices. Leur projet initial était de voir s'il y avait une opportunité d'imposer des protections d'hélices sur tous les bateaux.

Le message porté par les représentants FFESSM : il y a très peu d'accidents de ce type là au sein des structures fédérales de plongée. Nos usagers sont déjà sensibilisés et formés, que ce soit les encadrants-pilotes de bateau ou les usagers plongeurs. Un premier constat montre les limites de ce projet tant en termes de coût pour les bateaux, qu'en efficacité ; le danger venant surtout des autres usagers non plongeurs et peu sensibilisés à la présence des plongeurs.

Proposition : mener une campagne de sensibilisation avec les ministères concernés à destination des tous les usagers de la mer.

## **11 – Dossier SCA :**

### **Éléments quantitatifs (Alain Delmas)**

Le nombre de SCA au 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

430 SCA (dont 33 SCIA) : 44 radiations, 41 nouveaux agréments (dont SCIA) soit 93 % de parts de marché des 400 à 450 structures commerciales françaises estimées.

L'implication fédérale des SCA :

Sur la vente des licences : 12 597 (-2313) – 15 % en 1 an. -5,5 % à la FFESSM. Soit 9,5 % des licences totales.

Sur la vente des certifications 12 073 (-2740) – 18,5 % en 1 an. – 39% à la FFESSM. Soit 30% des certifications fédérales.

Sur la souscription des assurances AXA Lafont : 363 (-51) – 12 % en 1 an, soit 84 % du total des SCA (hors SCIA) (+33 assurées l'an dernier).



#### La classification des SCA :

- Le nombre total des SCA classifiées : 111, soit 26 % des SCA avec -27 SCA (-19,5%).
- Le détail de la classification :
  - o SCA VIP : 18 (4% des SCA, 23% des licences et 25% des brevets)
  - o SCA PLUS : 93 (22% des SCA, 44% des licences et 46 % des brevets).
- Au total 25 % des SCA font 67 % des licences et 71 % des brevets.
- Les autres SCA (75%) délivrent 33% des licences et 29% des brevets.

#### **Eléments qualitatifs (Jo VRIJENS) :**

- Problème avec l'assureur AXA notamment avec l'ouragan et les pertes au niveau des bateaux. Les augmentations de cotisations vont de 300 à 400 %. Les cotisations peuvent s'élever jusqu'à par exemple 5 200 €.  
Le Président a déjà demandé à l'assureur, à maintes reprises, de faire des courriers explicatifs et pédagogiques avant d'envoyer des quittances ; les remarques du représentant des Sca montrent que c'est insuffisant au regard de la demande de terrain.
- Cantonnement de pêche. La Préfecture maritime a pris la décision d'interdire ces cantonnements à la plongée. Il faudrait faire intervenir l'échelon national ; le décisionnel appartenant au Préfet Maritime. Il y a tout un pan d'experts qui considèrent que la présence des plongeurs conduit à une pression négative sur l'environnement, il faut ainsi rester vigilants et attentifs à l'évolution de ce dossier selon Nicole BOULAY.

#### **12 – Points DD :**

- Partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle : 2011 DORIS, ; 2013 BioObs et Signature en janvier 2021 pour DORIS & CROMIS. Acquisition et partage de données sur les espèces marines et d'eau douce.
- Candidature « partenaire engagé pour la nature » :
  - o Un label de l'Office français de la biodiversité
  - o Décliné pour les collectivités, les entreprises, les associations et têtes de réseau.
  - o Candidature déposée en novembre 2020. Réponse Janvier 2021.
  - o Visibilité sur les actions de la FFESSM en faveur de la biodiversité : connaissance, formation, sensibilisation.
- Carnet de plongée et CROMIS : Premières données :
  - o 1 150 comptes utilisateurs
  - o 3 862 sites
  - o 4 680 espèces naturelles
  - o 16 042 plongées
  - o 23 065 observations naturalistes.

Une exploitation facile, aux différentes échelles territoriales, une communication modernisée.

Vers un observatoire : Répartition territoriale de l'activité. Carte de sites de plongée

L'ensemble du dispositif est administré par 2 personnes. Nous souhaiterions que les parties régionales soient administrées localement.

#### **Réunion du dimanche 13 décembre 2020, 9h00-11h00**

##### **Présentiel :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – FURNE Myriam - GRANDJEAN Sébastien – LIZERO François – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Distanciel :** DELCAUSSE Chantal – DINDINAUD Jean Louis – GAUCHET Sylvie – LAMBINET Michel – MARC Pascal – MARTIN Claude

**Absents et excusés :** COSSON Valérie – DUNAC Pierre - MASSEL Marielle - MAIRE Olivier – MERLO Francis

##### **Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Bertrand LEFETZ	Chargé du digital
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

### **Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Catherine BURTHÉRET	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

### **1 – Point du DTN :**

- Précision sur la convention d'objectifs.
- Point sur les compétitions internationales.
- Discussion sur les activités Haut Niveau. Calendrier différencié pour le Sport de Haut Niveau. Débat sur la reconnaissance Haut Niveau des activités.

Le CDN prend acte du schéma commun à toutes les disciplines concernant les critères de sélection en équipe de France.

### **Vote sur l'adoption des règles de sélection en équipe de France de toutes les disciplines et de toutes les catégories, idem concernant les différents collectifs nationaux**

#### ***Résolution 20/092 :***

Nombre de votants : 18

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- Point sur le comportement de certains athlètes lors des compétitions, notamment concernant les tenues vestimentaires. Idem sur les réseaux sociaux. Point abordé dans le règlement général.

Proposition : « *ne comportant pas vis-à-vis des tiers une attitude exhibitionniste ou déplacée au regard de la pudeur publique.* »

#### ***Résolution 20/093 :***

Nombre de votants : 18

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- Affichage des marques autres que celles des partenariats officiels de la fédération.  
Rappel : L'affichage de la marque des sponsors personnels est possible sur le matériel des compétiteurs après information officielle au DTN pour validation : palmes, combinaison, fusils, flotteurs et autres supports à l'exception du bonnet dont 100 % de l'espace est réservé à la structure d'appartenance et/ou à la fédération et ses OD et /ou à l'organisateur.  
Les sportifs s'engagent à respecter le règlement publicitaire tel que précisé dans le règlement particulier de la discipline pratiquée ou dans la convention *Équipe de France* pour les sportifs sélectionnés dans un collectif national ou en équipe de France.

**Prérogatives fédérales par discipline des titulaires du BPJEPS Plongée option B (sans scaphandre) et reconnaissance dans notre base de données fédérale :** Point validé au prochaine CDN avec les commissions nationales. Le CDN prend acte de la présentation.

Programme 2021 : report des compétitions internationales en 2021 aux mêmes lieux et dates.

Point sera fait au prochain CDN concernant les scénarios possibles à mettre en place en fonction de l'évolution de la situation / pandémie COVID en matière d'animation nationale, sélections aux championnats, championnats de France et épreuves sélectives en équipe de France

## **2 – Point UNSS :**

Point d'avancement sur ce dossier.

Organisation du Championnats de France 2021 repensée en raison de la crise sanitaire :

- Suppression du championnat à Chartres au profit de compétition dans chaque établissement dans la même unité de temps
- Des supports vidéo présentant les épreuves ont été réalisés début décembre pour diffusion auprès des établissements

## **3 – Point sur le comité éditorial de Subaqua :**

Lors de la dernière réunion de ce comité, étaient présents : le Président, et Caroline CELLI, le Directeur, les 2 journalistes de Subaqua, Albane PUGET et Bertrand LEFETZ.

Passage en revue des tous les articles, validation du chemin de fer de la revue, charter éditoriale, choix de la couverture, sujets...

'Subaqua en ligne' en cours de mise en place. Site déjà vieillissant.

## **4 – Point sur la crise sanitaire et impacts sur les activités :**

Point : Cf. notes ci-dessus.

Perte de 36 % de licences en ce début d'année fédérale. Situation extrêmement préoccupante.

Cette perte va se répercuter sur les OD également par diminution / absence de ristournes.

Stigmatisation des piscines sur les risques sanitaires ; tendance à la fermeture.

Travail avec les collectivités pour la réouverture de celles-ci. Le schéma national se heurte aux positionnements locaux.

Précisions sur les autorisations de pratique : A voir avec les autorités locales.

Prochain CDN fin janvier : modalités d'organisations ajustées en fonctions des problèmes sanitaires.

Vote sur le schéma de la prochaine AG Nationale à Lyon :

Sauf durcissement des contraintes sanitaires, la FFESSM maintient une AG en présentiel à Lyon, les 27 et 28 mars 2021 avec toutefois les modifications suivantes permises par les directives ministérielles :

- Le vote électronique, déjà mis en place tous les 4 ans pour l'élection du Conseil d'Administration, sera appliqué à l'ensemble des résolutions, sous réserve que le coût d'augmentation du spectre de vote soit accepté par le Trésorier.
- Demande aux commissions nationales d'organiser, en amont de l'AGN (délais à fixer définitivement par la suite en fonction des textes ; un courrier sera envoyé aux Commissions Nationales très rapidement), l'élection de leur président. Cette demande implique qu'en absence de président élu dans ces délais, la Commission serait mise sous tutelle jusqu'à l'AG nationale suivante.

### **Résolution 20/094 :**

Nombre de votants : 18

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Fin du CDN à 20h15.

Le Secrétaire Général de la FFESSM  
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM  
Jean-Louis BLANCHARD

